

Qu'est-ce que vous a apporté le cap jp en formation continue ?

- Le CAP Jardinier-Paysagiste m'a apporté les bases nécessaires pour exercer le métier. Autant d'un point de vue pratique par l'apprentissage des opérations de terrain (taille, débroussaillage, tonte, engazonnement...) que d'un point de vue théorique (reconnaissance des végétaux, conception d'aménagements paysagers...)
- Quel est votre parcours ?
- Pour ma part, il s'agit d'une reconversion professionnelle, je travaillais auparavant dans les domaines de l'immobilier et de la banque. Le métier de Jardinier / paysagiste m'a permis de retrouver du sens et du concret dans mon quotidien ainsi qu'un vrai contact de confiance et d'authenticité avec mes clients.
- Que faites-vous maintenant ?

Aujourd'hui, j'ai créé ma société depuis presque 3 ans, j'interviens principalement dans le domaine de l'entretien auprès des particuliers. Depuis la rentrée de Septembre, j'ai le plaisir d'accueillir un apprenti en cap jp.

- Qu'avez-vous pensé de l'isvt ?

- J'en garde un excellent souvenir. L'équipe enseignante est composée de formateurs vraiment passionnés et toujours disponibles, les cours se

Pré-requis

- Avoir **18 ans ou plus**
- Être sorti du système scolaire depuis plus de 6 mois
Ou Être titulaire d'un diplôme de niveau V (CAP, BEP etc...)
- Expérience souhaitée en paysage ou immersion effectuée

Inscription sur dossier

- Après un entretien portant sur la motivation

100% de réussite à l'examen*
*3 élèves présentés à l'examen en 2023
données extraites d'INDEXA 2



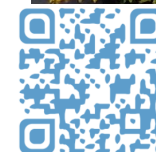
Contact : Alexandre PELLOQUIN
ISVT-72 avenue de Vals
43750 Vals-près-le Puy
Tél : 04 71 02 10 81
isvt.cfa@orange.fr
www.isvt.fr



CAP Jardinier Paysagiste

Diplôme du Ministère de l'Agriculture
RNCP 38386—Date de Certification 01/01/24

Formation Continue



Nos partenaires	Nos financeurs
 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION	
	
 Mission Locale du Velay	 association française pour l'emploi des personnes handicapées
	 Auvergne-Rhône-Alpes
	

Un passeport pour l'emploi

Ouvrier paysagiste



- Entreprise du paysage
- Mairie



Après 6 mois de sortie de formation 57% d'insertion



Poursuivez vos études

- * BP Aménagements Paysagers
- * Bac Pro Aménagements Paysagers
- * CS Constructions Paysagères



Une formation sur 8 mois

3 Unités Capitalisables Professionnelles

UCP1: Travaux d'entretien paysager
(végétation et infrastructures paysagères)

- * Biologie végétale
- * Reconnaissance des végétaux
- * Tonte—Taille

UCP2: Travaux d'aménagement paysager

- * Plantation, engazonnement
- * Maçonnerie paysagère

UCP3: Entretien des matériels et équipements

UCARE

Réalisation de potager ornamental

De nombreuses réalisations pratiques sous forme de chantier « école »

3 Unités Capitalisables Générales

UCG1

- * Education socioculturelle
- * Mathématiques—Informatique

UCG2

- * Communication—Expression
- * EPS— Secourisme
- * Mode de vie

UCG3

- * Communication professionnelle—Législation

Un centre de formation expérimenté



Plus de 25 ans de formation dans le paysage

25 ans d'expérience dans l'apprentissage

Du matériel de qualité

Une équipe à vos côtés

* **Parcours personnalisé**

En fonction des diplômes obtenus, certains modules peuvent être validés en VAA (Validation des Acquis Académiques)

* **De nombreux partenariats**

Une formation rémunérée

Formation de 1050h

A l'ISVT : 19 semaines

Stage : 12 semaines

Durée modulable en fonction des diplômes précédents

Statut de stagiaire de la Formation Continue

Votre rémunération peut être prise en charge :

Si vous êtes demandeur d'emploi

- * Par l'ASP (Conseil Régional AURA)
- * Par Pôle Emploi (Allocation de Retour à l'Emploi)

Si vous êtes salarié ou indépendant

- * Dans le cadre d'un transi pro